

DEC122880DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane Verger, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8546 intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 12:00:00 AM portant renouvellement de l'unité UMR 8546, intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes, dont le directeur est Monsieur Stéphane Verger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Katherine Gruel DR2 Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Katherine Gruel, délégation est donnée à Monsieur Arnaud Contentin, IR2, Administrateur de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Katherine Gruel et de Monsieur Arnaud Contentin, délégation est donnée à aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 novembre 2012

Le directeur d'unité

Stéphane Verger